

CONSEIL FÉDÉRAL
Procès-verbal de la séance du 7 septembre 1937

1434. Attaques contre M. le Président Motta

Verbal

En exécution d'une décision du 3 septembre¹ la chancellerie dépose le projet de communiqué suivant:

«Depuis quelque temps, certains milieux se livrent envers le chef du département politique à une œuvre de dénigrement qui doit faire impression sur l'opinion et qui s'est même continuée par des manifestations publiques sur sol étranger.

Désireux d'empêcher que, dans l'ère de difficultés que traverse l'Europe, cette haineuse campagne n'affaiblisse la confiance du peuple dans la direction des affaires extérieures, le Conseil fédéral tient à constater que les mesures imputées à grief au chef du département politique ont été dictées uniquement par le souci des intérêts supérieurs du pays. Il les a toutes approuvées et il en assume ainsi et en revendique la pleine responsabilité. Il compte sur le patriotisme du peuple suisse pour faire justice d'attaques manifestement empreintes d'un esprit partisan et pour l'aider à mener à bien la défense des principes immuables de notre politique étrangère.»

M. le *Président* remercie ses collègues de l'appui qu'ils lui offrent. Mais les vigoureux articles parus dans la presse depuis la dernière séance et l'accueil fait à son discours du 5 devant les Suisses de l'étranger témoignent que le but visé par le communiqué est atteint. Dans ces conditions, le communiqué paraît superflu.

Dont acte.

1. Cette décision n'a pas laissé de trace au procès-verbal du Conseil fédéral.